

ÉCHANGE DE DETTE PAR NATURE (*DEBT FOR NATURE SWAP*)

LE CAS DE CABO VERDE

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Cnuced pour cette honorable invitation à partager le cas du Cap Vert dans l'échange de dette pour nature et c'est avec plaisir qu'en qualité de Secrétaire d'Etat pour la promotion des entreprises je représente le Gouvernement du Cap Vert a ce forum

I. CONTEXTE

- L'Action coordonnée, en 2020, entre le G20 et le Club de Paris approuvant l'initiative de Suspension du Service de la dette (DSSI) pour les pays les moins avancés afin de surmonter les effets de la pandémie de Covid-19 ;
- Les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2030 en vue de la réalisation des ODD ;
- Les engagements du Cap-Vert envers les accords internationaux (Accord de Paris, Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) pour adopter des politiques et des stratégies en faveur du développement durable et de la réduction de l'augmentation de la température mondiale conformément aux traités internationaux ;
- Programme du Gouvernement avec des objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui intègre la décarbonation de l'économie, l'adaptation au climat et les investissements a impact positifs pour la nature ;

- L'engagement du pays dans la plateforme régionale des petits États insulaires en développement (SIDS en anglais); (a ce point j ai le plaisir d'informer cette assemblée que le Ministre des finances de Cap-Vert a été élu à Marrakech comme nouveau Président du Forum des SIDS pour les deux prochaines années 2024-2025) ;
- Le Plan stratégique de développement durable du Cap Vert qui intègre des politiques de durabilité environnementale et d'action climatique avec des investissements dans l'accélération de la transition énergétique, le développement du tourisme durable et la transition vers une économie bleue ;
- Plan sectoriel de l'énergie visant à massifier la micro-production d'énergie renouvelable pour l'autoconsommation dans les bâtiments, et l'objectif national de 30 % de production d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 ; (actuel de 20%)
- L'engagement du Cap-Vert à réduire ses émissions d'au moins 20 % dans le cadre de sa Contribution déterminée au niveau national (*Nationally Determined Contribution* (NDCs) en anglais) soumise en 2020 à l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) ;
- Les conditions macro-budgétaires du Cap-Vert (ratio dette/PIB de 120%,) -endettement élevé mais reconnu soutenable - exige, sans espace budgétaire pour des financements à grande échelle, l'identification de solutions pour mobiliser des ressources financières à faible coût, notamment investissements privés

(nationaux et étrangers) sous la forme de partenariat public-privé (PPP) ou de financements mixtes (*blended-finance*) ;

- ***Contexte international***
- Efforts de la communauté internationale pour aider les pays à gérer les risques climatiques et naturels et à accroître les investissements à impact positifs pour la nature,
- Affinités historiques et culturelles avec l'ancienne entité coloniale Portugal
 - Accords de coopération au développement
 - Accord visant à consolider la dette en un seul instrument
 - Programme de coopération stratégique Portugal-Cap-Vert 2022-2026, qui inclut des activités de coopération au développement dans le Plan stratégique pour le développement durable (PEDS II).
 - Dans le cadre des excellentes relations d'amitié et de coopération qui existent avec la République portugaise, et des engagements pris par les pays respectifs en termes de gouvernance et d'action climatique, le Cap-Vert et le Portugal ont convenu d'adopter une modalité qui permet d'échanger une partie de la dette publique avec le Portugal contre des investissements dans des projets à faible émission de carbone.

II. MODALITÉS DE NÉGOCIATION - ÉCHANGE DE DETTES PAR NATURE (en deux étapes consolidation et échange de dettes)

- Le Cap-Vert s'adresse au gouvernement portugais en 2020 (3 ans)
- Signature le 01/02/2021 de l'accord de renégociation de la dette ;

- Accord de restructuration - consolidation des différents prêts contractés et en vigueur au 31/12/2021 en un seul instrument (a taux progressifs fixes et variables et indexés sur les taux d'obligations du Tresor à long terme du Portugal et amortissement en tranches constantes);
- Signature le 20/06/2023 d'un protocole-Memorandum d'accord entre le Portugal et le Cap-Vert, dans lequel le gouvernement portugais accepte de participer au Fonds pour le climat et l'environnement avec un montant équivalent aux montants qui lui sont remboursés en tant que capital dans le cadre du service de la dette de Cap-Vert, jusqu'à un montant de 12 millions d'euros à réaliser d'ici 2025, selon les investissements pré définis;
- Conversion de la dette publique en investissements "à faible émission de carbone", le choix se portant sur l'énergie et l'eau. Les projets sélectionnés totalisent un portefeuille d'investissement d'environ 12 millions d'euros .
- Mécanismes de suivi et de révision en 2026,
- Portugal accepte que le Fonds pour le climat et l'environnement dispose d'autres ressources internes et externes
- Engagement du Cap Vert à octroyer des benefices fiscaux et douaniers pour les projets d'investissement ayant un impact direct sur les secteurs de l'environnement et de l'action climatique.
- Définir un délai de fin de l'année 2023 pour formaliser les accords et les procédures, c'est-à-dire pour créer les instruments nécessaires à la mise en œuvre du Mémorandum ;

- Engagement du gouvernement de Cap-Vert à créer le Fonds pour le climat et l'environnement avant la fin de cette année et à réaliser les études nécessaires pour déterminer la nature et les modalités de financement et de gestion du Fonds pour le climat et l'environnement, en particulier l'éligibilité, les organes de décision et les autres réglementations relatives à le Fonds pour le climat et l'environnement

III PORTEFEUILLE DES PROJETS

➤ Répartition des ressources financières entre les projets proposés

#	Projets	Valeur du investissement € (Euros)
01	Renforcement de la capacité de production d'énergie photovoltaïque pour la mobilisation de l'eau	4 048 173,00
02	Renforcement de l'approvisionnement en eau dans la municipalité de São Domingos - Île de Santiago	742 119,00
03	Renforcement de l'approvisionnement en eau dans la municipalité de Ribeira Brava - Île de São Nicolau	1 388 655,00
04	Système de désalinisation dans la municipalité de Tarrafal - Île de Santiago	1 479 947,00
	Subtotal Eau	7 658 893,00
05	Repowering le Parque Solair do Palmarejo	10 000 000,00

06	Amélioration de l' efficacité énergétique de l'éclairage public au Cap-Vert - Remplacement des luminaires VS/VM par des LED	10 751 190,00
----	--	---------------

IV CREATION D'UN FONDS POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT avec l'assistance technique de la Banque mondiale pour la mise en place du Fonds pour le climat et la nature.

Mission et objectifs

- Créer un véhicule qui applique les meilleures pratiques internationales, avec deux volets : (i) un soutien direct aux projets/programmes par le biais de subventions traditionnelles ; et (ii) la participation à des opérations innovantes de financement mixte avec des partenaires publics et privés ;
- Mobiliser des ressources sous la forme de financements mixtes -.
- Catalyser de nouveaux financements pour les projets verts/bleus ;
- Attirer les investissements du secteur privé dans des instruments de financement résilients au climat.
- Canaliser efficacement les ressources financières des organisations multilatérales (Fonds d'adaptation, Fonds d'investissement pour le climat, Fonds pour l'environnement mondial, etc.), des donateurs/créanciers bilatéraux (et des entités philanthropiques (Bezos Earth Fund, Waitt Foundation, etc.), et des organisations non gouvernementales (ONG).

Vision

- Être un véhicule flexible pour les investissements, en appliquant une approche modulaire. Avec des subventions directes pour l'assistance technique, la préparation et le financement de projets, des partenariats avec d'autres entités nationales et d'autres partenaires qui ont le mandat et la capacité technique/financière d'utiliser d'autres instruments, tels que des prêts, des fonds propres, des garanties et d'autres instruments de marché. exemple, les obligations bleues, les obligations vertes Plateforme BLu X)
- Une assistance technique et un financement ciblé pour aider le Cap-Vert à respecter ses engagements en matière de climat et de nature

Gouvernance

- Fonds indépendant doté d'une structure organisationnelle conforme aux meilleures pratiques internationales en matière d'indépendance, de transparence, de flexibilité, d'efficacité, de fortes capacités de suivi et de communication, d'excellence technique et de faibles coûts administratifs, avec la nature d'une fondation privée créée par Décret loi pour permettre l'indépendance, l'agilité et la flexibilité dans la prise de décision et la collaboration avec les bailleurs de fonds, les investisseurs et le secteur privé ;
- Les décisions de financement sont fondées sur des critères transparents, l'alignement sur la contribution aux objectifs climatiques nationaux, la viabilité du projet et la durabilité à long terme.

- Conseil d'administration composé d'organismes publics du gouvernement central et local, de communautés locales, d'ONG environnementales nationales et internationales, de donateurs, de représentants du secteur privé et d'experts scientifiques d'universités.

Projets éligibles -ceux alignés sur les contributions déterminées au niveau national notamment

- Adaptation au changement climatique : projets d'adaptation fondés sur la nature qui augmentent la résilience des communautés, des écosystèmes et des infrastructures vulnérables aux effets du changement climatique, y compris les mesures de gestion des ressources en eau, la protection des côtes et les pratiques agricoles durables ;
- Conservation de la biodiversité : efforts visant à protéger et à restaurer les écosystèmes naturels, à conserver la biodiversité et à promouvoir la gestion durable des ressources terrestres et marines
- Initiatives d'économie circulaire :
- Agriculture intelligente face au climat : investissements dans les pratiques agricoles durables, l'agroforesterie et les technologies qui augmentent la sécurité alimentaire et minimisent l'impact sur l'environnement ;
- Projets de boisement et de reboisement et travaux de conservation des sols et de l'eau ;

Bénéficiaires éligibles

- Institutions publiques centrales et locales;
- Associations de communautés locales:
- ONG: organisations non gouvernementales travaillant dans les domaines du changement climatique, de la conservation de la biodiversité et du développement durable.
- Secteur privé en faveur de l'action climatique et des pratiques durables.
- Institutions universitaires et de recherche : organisations travaillant dans les domaines du changement climatique, de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

V CONCLUSIONS

- Le Cap-Vert a été "fortement" exposé aux "effets néfastes du changement climatique sur l'environnement marin et terrestre et à la pollution marine", c'est dans ce cadre que le gouvernement du Cap-Vert, a travers le Premier ministre Ulisses Correia e Silva, plaide pour un engagement international fort en faveur des spécificités des SIDS à travers un cadre multidimensionnel de soutien aux réponses aux situations d'urgence résultant de chocs économiques, des chocs environnementaux, sanitaires et climatiques qui n'ont pas d'impact sur la dette publique.
- C'est dans ce cadre que notre Fonds pour le Climat et l'Environnement sera doté d'une structure administrative qui garantie son efficacité opérationnelle; (certains donateurs

internationaux exigent que tout fonds environnemental ait des coûts administratifs et de gestion de 15 % ou 20 % du budget annuel total du fonds)

- Le gouvernement du Cap-Vert veut placer le pays à l'avant-garde de la cause mondiale de gestion durable des océans et de la réduction des émissions de carbone et prévoit lancer notre Fonds pour le Climat et l'environnement à la COP28 en vue de la mobilisation de ressources notamment du futur Fonds-cadre mondial pour la biodiversité,
- En tant que petit État insulaire du Sahel caractérisé par de nombreuses vulnérabilités et faiblesses face au changement climatique, on estime que le Cap-Vert doit investir environ 700 millions d'euros au cours des 20 prochaines années, soit une moyenne annuelle de 35 millions d'euros pour atténuer les effets du changement climatique. Nous appelons donc nos partenaires internationaux et les membres de la CNUCED à accompagner les efforts du pays pour capitaliser notre Fonds pour le climat et l'environnement, à l'instar du Portugal, qui s'est déjà positionné comme le premier partenaire dans l'échange de dette pour des projets environnementaux au Cap-Vert.

Dans cette décennie de l'action déclarée par les NU nous avons déjà tous les instruments financiers avec financements directs, des mécanismes de derisking (garanties diverses, sécurisation, des facilités de swap de dettes, les négociations en cours pour la réaffectation des DTS notamment en faveur des DFI –MFI pour le financement de projets à impact positif sur le climat et l'environnement considérons comme take away de ce dialogue de haut niveau le mot d'ordre **LET 's DO IT**

